

Ordre des  
Architectes

O A

FRANCOPHONE ET  
GERMANOPHONE

ARCHI

NEWS - 30



Rencontre avec Jean-Luc Laloux, photographe  
d'architecture : « un œil archi objectif » — **6**

Engager, un rêve à votre portée — **8**

L'architecte : un créatif... sauf en Belgique !

#quiestlarchitecte — **14**

Les architectes du bout du monde : Patrick Genard — **16**

Périodique trimestriel  
Edition 4 / 2021  
Bureau de dépôt  
Bruxelles X — P 916812  
E.R. : Philippe Meilleur  
Ordre des Architectes  
Conseil francophone et germanophone  
Glaverbel Building - Rez F  
Chaussée de la Hulpe 166/26  
1170 Bruxelles

[www.ordredesarchitectes.be](http://www.ordredesarchitectes.be)

---

# UN SOUTIEN ADMINISTRATIF & PSYCHOLOGIQUE POUR LES ARCHITECTES EN DIFFICULTÉ



---

## SERVICE DE SOUTIEN D'UN CONFRÈRE ARCHITECTE

---

Besoin d'un coup de pouce d'un confrère pour vous aider à réorganiser votre bureau, à récupérer vos honoraires, etc. ? Un confrère référent formé pourra vous épauler. Composez le

**0800/20 245**

les lundis, mardis, jeudis et vendredis  
de 10h à 11h.

---

## SERVICE D'ÉCOUTE GRATUIT PAR DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS

---

Un numéro d'appel gratuit pour celles et ceux qui ont besoin de discuter avec un psychologue qui est à votre écoute les lundis et jeudis de 17h à 19h au

**0800/20 244**

Ces deux services sont entièrement  
gratuits et anonymes.



**archim'aide**

Restez serein,  
un architecte vous tend la main

---

Édito 5

## Interview

Rencontre avec Jean-Luc Laloux,  
photographe d'architecture :  
« un œil archi objectif » 6

## Dossier

Engager, un rêve à votre portée 8

## Juridique

Entre missions partielles  
et interruptions de missions,  
les devoirs de l'architecte se  
retrouvent parfois mis à mal 10

La propriété immobilière  
en volume 12

La « nouvelle » clôture mitoyenne 13

## Carte blanche

L'architecte : un créatif...  
sauf en Belgique !  
#quiestlarchitecte 14

## Étranger

Les architectes du bout  
du monde : Patrick Genard 16

## People

Découvrez le personnel  
du Conseil du BCBW 18

## Actualités

Du côté des associations  
professionnelles 21

Du côté de chez vous 22

Le clin d'œil des architectes 23

### ARCHINEWS

Magazine trimestriel  
numéro 30 / Edition 4 / 2021

### ÉDITEUR RESPONSABLE ORDRE DES ARCHITECTES

Conseil francophone et germanophone  
Philippe Meilleur,  
Glaverbel Building – Rez F  
Chaussée de la Hulpe 166/26  
1170 Bruxelles  
communication@ordredesarchitectes.be  
www.ordredesarchitectes.be

### COMITÉ DE RÉDACTION

Catherine Batholomé  
Céline Cissé  
Charlotte Descampe  
Alain Desmytter  
Laurie Contor  
Frédéric Lapôte  
Stéphanie Ameels  
Jean Thiry

### ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Vincent Defraiteur  
Elodie Elias  
Frédéric Lapôte  
Philippe Meilleur  
Mathieu Van Niel

### CRÉDITS PHOTOS

Shutterstock  
Fotolia  
iStock

### LEGENDE PHOTO COUVERTURE

The Liverpool Central Library and Archive  
Project  
Architectes Bureau Austin-Smith:Lord

Aucun extrait de cette publication ne peut  
être repris ou copié sans l'autorisation  
écrite préalable de l'éditeur.



©NMDPhotographer — #quiestlarchitecte : Remi Mouligneau de RM architecte

# #QUIESTLARCHITECTE À VOUS DE JOUER !

**Lancez-vous dans l'aventure du #quiestlarchitecte et faites-le voyager à travers le monde pour renforcer la culture architecturale et faire reconnaître le travail de ces artistes créatifs.**

Photographiez-vous devant l'un de vos projets avec la pancarte **#quiestlarchitecte** disponible auprès de vos Conseils.

Envoyez-la nous sur [communication@ordredesarchitectes.be](mailto:communication@ordredesarchitectes.be)

# ÉDITO



**Philippe Meilleur**  
Président de l'OAFg

## Art-chitecture

Le mot d'ordre de l'OAfter en septembre 2021 avait été « l'architecture c'est aussi de la culture ». Ce titre, ce slogan, nous l'avions lancé en réaction à un monde qui nous considère trop souvent comme des exécutants techniques, en oubliant l'acte créatif et surtout la personne qui se trouve derrière.

Dans nos sociétés contemporaines, et peut-être surtout en Belgique francophone, l'architecte est souvent mal connu, rarement mis en avant, parfois même ignoré.

Il est vrai que face à la toute-puissance du monde du commerce, du marketing, de la consommation à outrance, du click and collect, les professions libérales peuvent paraître en décalage. Et pourtant, nous avons de nombreux atouts, mais aujourd'hui, il ne suffit plus de le savoir, encore faut-il le faire savoir !

Nous lançons donc dès à présent une réflexion interne - et externe - sur ce que nous, architectes, pensons du rôle que nous devons jouer dans la société et de la plus-value que nous apportons par notre expérience ou notre expertise auprès des candidats bâtisseurs.

Cette réflexion sera accompagnée d'une campagne de sensibilisation auprès du grand public. Mais nous vous en reparlerons plus tard.

Revenons au rôle créatif de l'architecte. Je pense que nous ne nous voyons pas assez comme des créateurs ou comme des auteurs, ce qui est certainement liée à l'aspect multiple de notre travail : nous devons jongler avec des éléments techniques, réglementaires, administratifs, écouter les besoins du client, respecter des budgets, ... peut-être alors que la réflexion créatrice qui se trouve au cœur de tout projet nous semble tellement diluée qu'elle en deviendrait presque secondaire ?

Et pourtant, il y a des moments où cet acte créateur me semble plus perceptible. Un de ceux-ci survient à une étape bien particulière : le bâtiment est terminé et en passe d'être livré au client ; il est encore vierge, il n'est pas encore abîmé par l'usage, exactement conforme à ce que nous voulions.

C'est un instant fugace, dans quelques jours ou quelques heures, les utilisateurs en prendront possession et le bâtiment va « prendre vie ».

Et pourtant, ces sensations fugitives peuvent être captées, ou recréées, et il est à ce titre deux arts qui peuvent vraiment dialoguer avec l'architecture, et même la magnifier : la photo et le cinéma.

Pour la photo, je vous laisserai découvrir l'article consacré au photographe d'architecture Jean-Luc Laloux dans ces pages. Quant au cinéma, j'aimerais évoquer cette très belle initiative du Conseil Provincial

du Hainaut qui vient d'organiser, en collaboration avec la Fac' d'archi de l'UMons, les *O Jeudis Archis*, dont la première édition nous a permis de découvrir *The Competition* du réalisateur Angel Borrego's, relatant un concours mettant en compétition quelques architectes-stars tels que Zaha Hadid, Jean Nouvel, Dominique Perrault ou Franck Gehry.

Les rapports entre architecture et cinéma sont tellement riches qu'il serait vain de les résumer en quelques lignes. L'architecture peut être tour à tour objet de documentaire, simple décor, personnage à part entière, fil conducteur, objet de suspens, prétexte à histoire ...

Comme le soulignait Henri Alekan, il existe un vocabulaire commun au cinéma et à l'architecture : le plan, le rythme, la lumière<sup>1</sup>... Et, parlant de ces deux arts, Rem Koolhaas ajoutait ceci : « *Les deux formes artistiques se rassemblent. Dans les deux cas, il s'agit d'enfiler des fragments pour aboutir à un résultat cohérent qui raconte une histoire ou crée un suspense. Dans les deux cas, c'est au montage que se passe l'essentiel*<sup>2</sup> ».

Que ce soit au travers de documentaires ou d'œuvres de fiction, l'architecture mérite certainement d'être (re) découverte au travers du prisme du cinéma.

Cela promet de belles soirées pour ces *O Jeudis Archis* ... souhaitons leur dès à présent « bon vent » !

Car l'architecture c'est aussi de la culture. Vous avez dit Art-chitecture ?

**Philippe MEILLEUR**  
Président de l'OAFg

---

1. *Des lumières et des ombres*, H. Alekan  
2. *The architecture of Image*, J. Pallasmaa, Rakkennustieto

# JEAN-LUC LALOUX

Interview : Bartholomé Catherine



**Patterson Andrew**  
Parihoa farm,  
Muriwai,  
Nouvelle-Zélande

**Dans cette édition, l'Ordre a décidé de partir à la rencontre d'une personnalité belge pour laquelle l'architecture a une place particulière dans sa vie. Découvrons la vision du photographe d'architecture internationale Jean-Luc Laloux.**

**Pourriez-vous nous résumer votre parcours de formation ?**

Ma formation est en partie autodidacte. A l'âge de 20 ans, je suis allé au Canada à l'école de photographie et de cinéma. A mon retour, j'ai suivi beaucoup de stages pointus pour passer le jury central en Belgique et ainsi avoir accès à la profession. J'estime cependant avoir avant tout une formation autodidacte.

**Quelles ont été vos motivations à photographier des éléments architecturaux ?**

La sensibilité !  
A 24 ans, je suis parti en Inde par la route, pour un voyage de 6/7 mois dans le but de réaliser un livre intitulé « Les femmes du Rajasthan ». Je m'y suis donc rendu avec la chambre technique très volumineuse de mon père, qui était

lui-même photographe. Au milieu du désert, j'y ai réalisé quelques clichés grands formats de photos d'architecture avec une force dans les lignes et la couleur. Quand je me replonge dans ces photos, elles étaient déjà très graphiques et la critique de l'époque avait déjà souligné l'équilibre de masses et de lignes.

Certaines personnes photographient des vêtements parce qu'ils sont sensibles à la mode, pour ma part, c'est l'architecture.

**Quel est votre regard sur l'architecture aujourd'hui ?**

Mon regard est très limité car je n'ai certainement pas tout vu. De part mon métier, je n'ai une vue que sur les maisons d'habitations unifamiliales contemporaines que j'ai photographiées.

**Quelles sont les émotions que vous souhaitez faire passer à travers vos photos ?**

Si j'ai fait ce métier, c'est parce qu'il me procure des émotions. Je tente de les partager au travers de la photographie. Toutefois, j'essaie de les traduire dans l'humilité du travail de création de l'architecte, tout comme l'architecte doit avoir une certaine humilité par rapport aux personnes qui vont occuper le bien, à son héritage, ses influences, le terrain, etc.

**Quel a été selon vous, le plus gros changement entre la photo argentique et numérique ?**

La facilité tant au niveau de la diffusion que de l'accessibilité : la photo numérique offre la possibilité de faire de « bonnes photos » beaucoup plus facilement qu'avec la photo argentique.

C'est un peu une des raisons pour lesquelles je ne crois plus en mon métier de photographe d'architecture car il est difficile d'imposer un nombre d'heures de prestations pour un travail de qualité. En tant que photographe, pour donner le mieux, il faut passer beaucoup de temps et ce temps doit être valorisé.

### **Selon vous, quels éléments doivent comporter une bonne photo d'architecture ?**

C'est la lumière qui fait naître le volume, un volume n'existe pas s'il n'y a pas de lumière. Elle doit donc être bien choisie. Suivant l'angle, le cadrage, l'équilibre. C'est par la maîtrise de la lumière que l'on sent la maîtrise architecturale.

Lorsque je fais un reportage, c'est la lumière qui me guide. Je reviens parfois plusieurs fois au même endroit pour attendre la bonne lumière. Je tourne dans le bâtiment avec la lumière et je ne pars pas photographier une maison si les conditions atmosphériques ne sont pas rassemblées. Cela dit, il est possible de faire de bonnes photos d'architecture par temps gris pour donner ponctuellement une ambiance dramatique au projet.

### **Quelles sont les inspirations qui vous gouvernent ?**

J'ai été fortement influencé par le livre « De l'ombre et la lumière » qui m'a été offert par Jean Cosse, l'oncle de ma femme. Il m'a permis de prendre conscience que les ombres ont autant d'importance que la lumière.

### **Pouvez-vous nous expliquer votre technique photographique adaptée à l'architecture ?**

Je travaille uniquement avec des optiques à décentrement, je redresse donc les lignes lors de la prise de vue et certainement pas avec l'outil informatique. J'estime que la maîtrise doit se faire lors de la prise de vue pour un meilleur résultat. Le piège des nouvelles technologies, c'est qu'on a tendance à prendre un cliché en pensant à la modification numérique postérieure. Or, j'estime que la modification postérieure est de la récupération ou de l'amélioration et pas de la maîtrise.

### **Quel angle mettez-vous en avant lors d'une photographie d'architecture ?**

J'essaie de restituer au mieux le concept architectural tout en tentant de surprendre l'architecte.



Jean-Luc Laloux

Kundig Tom  
Outspot, Idaho USA



Joy Rick  
Farm House,  
Vermont USA

### **Quel est l'élément architectural qui retient d'abord votre regard ?**

Celui qui est sublimé par la lumière.

### **Vous avez beaucoup voyagé, quelle est la réalisation qui vous a le plus impressionné et pour quelles raisons ?**

Certains architectes m'ont époustouflé sur l'ensemble de leur carrière. Certains projets m'ont donné des émotions les plus totales. Je pense par exemple à Rick Joy, Rudy Ricciotti ou Tadao Ando pour l'émotion transmise par le côté essentiel du geste.

### **Quelle a été votre expérience de shooting la plus folle ?**

Dans le cadre d'un shooting destiné à réaliser un livre dont le thème était axé sur les habitations contemporaines aux paysages les plus extraordinaires, je me rends, entre autres, en Australie. Arrivés à l'adresse renseignée, nous nous sommes retrouvés face à l'océan avec un toit végétalisé se fondant dans le paysage. La maison était semi-enterrée, face à l'océan, dans un contexte paysager désertique, fouettée violemment par le vent. La maison était étudiée en cintrage

pour contrer les rafales.

Lors de la marée basse, nous sommes descendus vers une piscine naturelle qui était dans une cavité dans la roche. C'est la plus belle piscine que je n'ai jamais vue. Face à nous, la baie accueillant la « nursery » naturelle de baleines. Un site exceptionnel ! C'était la maison de Paul Jennings, écrivain mondialement connu.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion de voir pour la première fois la Long Chair de Maarten Van Severen, qui n'était pas encore éditée en Belgique à l'époque.

### **En fin de carrière, vous vous êtes dirigé vers les gîtes de renom reconnus dans les publications internationales. Pour quelles raisons ?**

Pour être de « l'autre côté de la barrière » et m'investir dans la conception, riche de tout ce que j'ai vu dans ma carrière. Mes rencontres avec les architectes brutalistes m'ont inspiré dans l'utilisation de « matériaux qui accrochent la lumière », tel le béton. Avec mon expérience, j'ai appris que lorsque l'architecture est bien étudiée, la décoration devient accessoire.



# ENGAGER, UN RÊVE À VOTRE PORTÉE

Texte : Elodie Elias

**Engager un premier collaborateur est une étape importante dans la vie d'un indépendant. Vous vous posez de nombreuses questions ? Faites de cette nouvelle aventure une réussite.**

## La réflexion

Tout futur employeur passe par une phase d'analyse et de réflexion. Cette étape permet de déterminer le profil recherché et d'évaluer si les ressources pour engager sont suffisantes.

Quelles seront les tâches du travailleur ? Sera-t-il occupé à temps plein ou à temps partiel ? Une personne expérimentée est-elle nécessaire ou un junior peut-il convenir ? Le profil et les missions de votre futur travailleur influenceront le coût salarial mais aussi le type de contrat de travail.

Tout est clair et le profil déterminé ? Vérifiez si votre entreprise dispose des moyens nécessaires pour engager du personnel. Le coût d'un premier recrutement n'est pas toujours aisé à

calculer. En plus de la rémunération brute du travailleur, différents éléments sont à prendre en considération tels que les cotisations patronales de sécurité sociale, les autres rémunérations (pécules de vacances, prime de fin d'année, frais de transport, etc.) et les coûts indirects liés à l'occupation (assurance accident du travail, frais d'affiliation au Secrétariat social, etc.).

Notez qu'une série d'aides à l'emploi sont proposées par les pouvoirs publics lorsque vous engagez un ou plusieurs travailleurs afin d'aborder cette étape professionnelle de manière plus sereine.

## La sélection

Recruter le bon candidat ne s'improvise pas. Suivez nos conseils pour mettre en place un processus de recrutement efficace.

Tout d'abord, attirez l'attention de la bonne personne en rédigeant et partageant votre offre d'emploi. Une offre d'emploi originale permettra d'attirer des profils qui sortent du lot.

Préparez ensuite les entretiens pour évaluer correctement vos candidats. Définissez clairement vos attentes et notez vos questions par écrit. Privilégiez les questions ouvertes pour instaurer un véritable échange.

Le recrutement est un métier à part entière. Vous n'êtes pas à l'aise ? Faites appel à votre secrétariat social.



### Les démarches administratives

Vous avez trouvé la perle rare ? Le moment est venu de concrétiser l'engagement. Découvrez les démarches administratives obligatoires.

Avant tout, vérifiez vos données à la BCE. Ces informations sont essentielles car elles peuvent ouvrir la voie à d'éventuelles réductions de cotisations patronales.

Ensuite, il est nécessaire de vous affilier et de vous identifier auprès d'un certain nombre d'organismes: ONSS, une compagnie d'assurances contre les accidents de travail, un service externe pour la prévention et la protection au travail (ou médecine du travail) et enfin, une caisse de vacances si le collaborateur est ouvrier.

La suite de vos démarches administratives ? La Dimona. Un message électronique par lequel vous communiquez toute entrée et sortie de service d'un travailleur à l'ONSS. Elle doit être réalisée au plus tard au moment où le travailleur débute ses prestations, sous peine de sanctions. Pour certains travailleurs (bénévoles, stagiaires, etc.), une Dimona n'est pas obligatoire. Vous devez toutefois prévoir un registre général du personnel sur support papier, dès le début des prestations du travailleur.



Il convient encore d'établir le contrat de travail. Il définit les principales conditions de travail et de rémunération du travailleur. La plupart des contrats de travail doivent être signés au plus tard au moment où le travailleur débute ses prestations.

Enfin, vous devez créer un règlement de travail. Ce document obligatoire contient les droits et obligations de l'employeur et du travailleur pour une collaboration sans surprise. Un règlement de travail conforme vous permet d'éviter les litiges avec vos travailleurs ainsi que les sanctions administratives ou pénales en cas de contrôle par l'inspection sociale.

### L'accueil

Dernière étape, à ne pas délaissier : l'accueil. Une politique d'accueil bien menée permettra à votre collaborateur de se sentir à sa place, accélèrera son intégration et améliorera sa productivité.

L'arrivée sur un nouveau lieu de travail peut être générateur de stress pour votre travailleur. Soyez chaleureux et empathique. Prenez quelques minutes pour discuter de l'histoire et de la philosophie de votre entreprise et donnez priorité à la sécurité. En bureau, en magasin, en atelier ou sur chantier, elle est primordiale. Cerise sur le gâteau : remettez à votre travailleur un document résumant toutes les informations utiles dont il pourrait avoir besoin.

Devenir employeur c'est aussi devenir manager, un véritable enjeu personnel ! Favorisez l'échange et la communication. Construisez un projet commun avec votre travailleur pour qu'il se sente impliqué dans votre entreprise. Soyez exemplaire et acceptez les possibilités de changement. Ce sont autant de clés qui vous permettront de poser les fondations d'un projet professionnel durable et efficace.

Pour plus d'informations sur le premier engagement, rendez-vous sur [ucm.be/jengage](http://ucm.be/jengage). Un simulateur de coût et des guides à télécharger sont à votre disposition gratuitement.



# ENTRE MISSIONS PARTIELLES ET INTERRUPTIONS DE MISSIONS, LES DEVOIRS DE L'ARCHITECTE SE RETROUVENT PARFOIS MIS À MAL



**Au regard de son monopole légal, l'intervention de l'architecte est requise non seulement dans le cadre de la conception du projet mais également dans le cadre du contrôle de l'exécution des travaux<sup>1</sup>. Pourtant, force est de constater que de plus en plus d'architectes se dirigent vers des missions partielles, tantôt par facilité, tantôt par méconnaissance de la législation applicable ou encore pour des raisons évidentes d'éloignement (architecte résidant à l'étranger). Il paraît, dès lors, utile de faire le point sur le sujet et de démêler le vrai du faux.**

Sur base de l'article 4 de la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte, il ressort de la mission légale de l'architecte de veiller à ce que les travaux réalisés correspondent au permis délivré. Le cadre est donc bel et bien fixé. Un architecte ne peut accepter une mission partielle en se déchargeant de toute responsabilité éventuelle concernant le contrôle de l'exécution des travaux.

L'article 21 du Règlement de déontologie approuvé par arrêté royal prévoit, à cet égard, uniquement la possibilité pour celui-ci de limiter contractuellement sa mission à la conception des travaux dans l'hypothèse où il a l'assurance qu'un autre architecte, inscrit à l'un des tableaux de l'Ordre ou sur une liste des stagiaires, est chargé du contrôle de l'exécution des travaux.

Dans cette éventualité, il en informera l'autorité publique qui a délivré le permis de bâtir, et son Conseil de l'Ordre, en précisant le nom de l'architecte qui lui succède.

A défaut, il s'expose à une responsabilité, notamment sur le plan disciplinaire. En effet, selon la jurisprudence, l'architecte qui accepte une mission partielle doit s'assurer que sa succession sera effective et donc que le contrôle de l'exécution des travaux sera bien confié *in concreto* à un autre architecte<sup>2</sup>.

### Les contrats d'architecture de mission partielle devraient, par conséquent, prévoir deux précisions :

- permettre au maître d'ouvrage de spécifier sa volonté de réaliser les travaux ou, à l'inverse, de vendre le terrain avec permis ;
- si la volonté de réaliser les travaux est affichée, indiquer le nom de l'architecte qui aura pour mission de réaliser le contrôle de l'exécution des travaux.

En conclusion, le contrat de mission partielle doit être l'exception et ne se conçoit que dans un cadre bien précis. Bien entendu, ce fait n'est pas de nature à impacter la possibilité pour l'architecte ou le maître d'ouvrage, dans certains cas, d'interrompre une mission en cours supposée au départ être complète ou pour un architecte de reprendre la mission d'un confrère.

Dans cette hypothèse, l'architecte complètera, selon les cas, le formulaire d'interruption de mission ou le formulaire de reprise de mission (disponibles sur le site de l'Ordre : <https://ordredesarchitectes.be/architectes/vos-obligations/interruption-reprise-de-mission>) et le transmettra à son Conseil de l'Ordre.

Il informera également de la prise de fin de sa mission l'administration communale, son assureur, l'entrepreneur et naturellement, lorsqu'il n'est pas à l'origine de celle-ci, le maître d'ouvrage.

En cas de reprise de mission, les règles figurant à l'article 26 du Règlement de déontologie trouvent à s'appliquer, lesquelles prévoient que l'architecte appelé à succéder à un confrère doit :

- informer celui-ci par écrit (ou en cas de décès, ses ayants droit) afin de savoir s'il ne voit pas d'inconvénient à cette reprise de mission et si ses honoraires ont été payés ;
- informer son Conseil de l'Ordre et s'assurer de son accord préalable ;
- faire appel à son Conseil de l'Ordre, le cas échéant, en cas de différends, d'urgences particulières ou de litiges sur le taux des honoraires ;
- recevoir le dossier complet dont les plans sous une forme exploitable, les renseignements et documents

utiles de la part de l'architecte succédé (ou de ses ayants droit).

Si l'Ordre constate à l'occasion d'une interruption de mission qu'aucun architecte n'est chargé du contrôle de l'exécution des travaux, il en avertit l'administration communale afin de faire suspendre le chantier ; le bourgmestre ayant la responsabilité de veiller à la sécurité publique. Nous rappelons également que peuvent être poursuivis pour exercice illégal les maîtres d'ouvrage qui réaliseraient seuls le contrôle de l'exécution des travaux soumis à permis. De nombreux dossiers sont malheureusement ouverts chaque année par l'Ordre et font l'objet de procédures devant les cours et tribunaux.

De même, nous signalons qu'arrêter ses missions systématiquement après la conception sans qui plus est en avertir l'Ordre, son assureur ainsi que l'administration communale concernée pourrait s'avérer fort dommageable. L'architecte qui ne signale pas la prise de fin de sa mission encoure de nombreux risques. En effet, celui-ci à défaut de pouvoir prouver le contraire, est supposé réaliser sa mission légale, à savoir une mission complète. Il pourrait, dès lors, potentiellement être tenu responsable des vices de contrôle de l'exécution des travaux constatés après l'arrêt réel de sa mission. Avertir les administrations ainsi que son Ordre est donc essentiel et permet (par ailleurs) d'établir avec certitude la date à laquelle la mission a été arrêtée.



1. La mission de l'architecte est présumée complète et s'arrête donc, en principe, lors de la réception des travaux. Toutefois, les parties peuvent prévoir contractuellement de limiter celle-ci au gros œuvre fermé si et seulement si la stabilité du bâtiment ne peut plus être impactée après ce stade (cf. arrêt Cass., n° D.15.0005.N/1, 19/05/2016).
2. Notamment Décision disciplinaire du 30 novembre 2016 du Conseil d'appel d'expression française de l'Ordre des Architectes ; Décision disciplinaire du Conseil de l'Ordre des Architectes du Luxembourg du 23 mars 2017 ; Décision disciplinaire du 28 novembre 2013 du Conseil de l'Ordre des Architectes de Namur, Jurisprudence - Ordre des Architectes.

# LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE EN VOLUME



Texte : Vincent Defraiteur,  
Avocat au barreau de Bruxelles  
Assistant en droits réels  
(ULB et Saint-Louis)

**Le livre 3 du nouveau Code civil a réécrit le droit des biens. Ce livre crée de véritables innovations sur certains points. Parmi ceux-ci figure la notion de volume qui bouscule également le droit de superficie.**

## Un immeuble par nature conçu en 3D

Les immeubles par nature sont désormais les fonds de terre (comme auparavant) mais aussi « les divers volumes les composant, déterminés en trois dimensions »<sup>1</sup>. Les travaux parlementaires précisent que ce volume est « un espace géométrique à trois dimensions, géographiquement situé dans un lieu précis »<sup>2</sup>. Il en résulte que depuis le 1er septembre 2021, date d'entrée en vigueur du livre 3, un volume, même non-bâti et sans attache avec le sol, constitue désormais un immeuble *par nature*. Mieux encore, ce volume pourra être envisagé sur le sol, sous-sol ou au-dessus du sol. Ces différents volumes pourront même être empilés.

## Une superficie revisitée

Sous l'ancien droit, le seul moyen de distinguer une propriété immobilière d'un fonds, que cette propriété soit établie sur le sol ou sous le sol, était de recourir à un droit de superficie. Mais ce droit restait essentiellement temporaire, avec un maximum de 50 ans, selon la loi du 10 janvier 1824.

La nouvelle loi change également cette donne.

La notion de volume se retrouve également dans le titre 8 consacré à la superficie. Ce droit d'usage réel étant même défini comme « conférant la propriété d'un *volume*, bâtis ou non, en tout ou en partie, sur, au-dessus ou en dessous du fonds d'autrui, aux fins d'y avoir tous ouvrages ou plantations »<sup>3</sup>.

Ce droit reste, en principe, temporaire, même si sa limite maximale est poussée à 99 ans<sup>4</sup>.

Cette limite connaît cependant deux exceptions :

- tout d'abord, lorsque le droit de superficie est constitué à des fins de domanialité publique, il pourra être perpétuel tant que dure cet objectif. En effet, il n'est pas concevable qu'au terme de la superficie, un bien du domaine public devienne la propriété privée du propriétaire du fonds par le biais de l'accession.
- ensuite, le droit de superficie pourra être perpétuel « lorsque et tant qu'il est constitué par le propriétaire du fonds pour permettre la division en volumes d'un ensemble immobilier complexe et hétérogène comportant plusieurs volumes susceptibles d'usage autonome et divers qui ne présentent entre eux aucune partie commune ».

Il s'agit de la véritable révolution du nouveau texte.

Cette formule envisage donc la réalisation d'un complexe immobilier qui verra se superposer différents blocs, lesquels auront une fonction distincte, et se verront exister par eux-mêmes et de façon perpétuelle, même s'ils n'ont aucun lien avec le sol.

On peut imaginer un ensemble immobilier composé d'un sous-sol consacré à des parkings, d'un rez-de-chaussée accueillant une galerie

commerçante, d'un premier bloc supérieur fait de bureaux et, enfin, d'un second bloc dédié au logement.

Cet ensemble ne constituera pas une copropriété. En conséquence, les limites horizontales - qui constitueront les limites séparatives entre les « fonds » - seront autant de clôtures mitoyennes, qui, elles aussi et par ricochet, n'auront plus forcément d'ancrage avec le sol.

## Des servitudes ?

Pour faire fonctionner l'ensemble, des services communs devront être organisés (ascenseur, décharges, etc.). Ceux-ci devront revêtir la forme de servitudes, lesquelles pourront aussi organiser la répartition des charges entre les différents fonds. Pour nous y aider, le texte a consacré une nouvelle servitude légale en faveur de tout « titulaire d'un droit réel d'usage » en vue de « l'exercice de son droit sur le fonds grevé ». Mais cela, c'est une autre histoire.

1. Art. 3.47
2. *Développements*, Proposition de loi portant insertion du Livre 3 « Les biens » dans le nouveau Code civil (commentaire des articles, *Doc. Parl.*, Ch. Repr., 2018-2019, n° 54-K3623/001), p. 331
3. Art. 3.177
4. Art. 3.180

# LA « NOUVELLE » CLÔTURE MITOYENNE



Texte : Vincent Defraiteur,  
Avocat au barreau de Bruxelles  
Assistant en droits réels  
(ULB et Saint-Louis)

**La clôture mitoyenne est visée dans le livre 3 du nouveau Code civil dans le chapitre relatif aux relations de voisinage. Est concerné sous cette appellation tout élément physique qui délimite deux propriétés immobilières : mur, clôture, haie, grillage, etc. Le régime de la mitoyenneté se trouve donc uniformisé.**

Partant du constat que les titres (de propriété ou autres) sont souvent muets, le nouveau texte a entendu clarifier la preuve de la mitoyenneté selon trois principes.

## Une double présomption de mitoyenneté

Le texte prescrit que toute clôture bâtie « en limite » mitoyenne ou « à cheval » sur cette limite est présumée mitoyenne. Cette présomption ne peut être renversée que par deux biais : par un titre (p. ex. un acte d'achat) ou par la prescription.

Il n'est donc plus fait référence « à l'héberge », ni encore aux murs faisant séparation « entre cours et jardin », dont il était question auparavant.

Cette présomption, et les motifs qui la renversent, est étendue à toute clôture qui fait séparation entre les fonds, mais dont on ignore si elle est bâtie en limite ou à cheval, car la limite est incertaine. Dans ce cas, la présomption pourra aussi être renversée par des marques de non-mitoyenneté. Elles sont au nombre de trois :

- s'il s'agit d'un mur, on vise les éléments architecturaux (comme, par exemple, la forme des tuiles) ;

- s'il s'agit d'un fossé de terre, la présomption jouera en faveur du côté du rejet de terre ;
- s'il s'agit d'une clôture et que seul un des fonds est entièrement clôturé, la présomption jouera en faveur de ce fonds.

## Une présomption de « privativité »

Enfin, le texte indique qu'un mur érigé sur la limite de propriété sera toutefois présumé privatif s'il s'agit d'un mur de soutènement : la présomption jouera en faveur du fonds dont il soutient les terres pour autant que le voisin n'y exerce aucun droit. Cette présomption pourra aussi être renversée par un titre ou par la prescription.

Les travaux parlementaires précisent que le moment à prendre en compte, pour l'application de ces trois principes, n'est pas le moment de la construction du mur, mais le moment du litige, quitte à démontrer que la situation a évolué depuis.

## Le rachat de mitoyenneté

Le livre 3 actualise aussi les conditions du rachat de mitoyenneté.

L'ancien Code civil organisait la vente forcée de mitoyenneté, mais non le

rachat. C'est la jurisprudence qui avait affiné cette possibilité, en déduisant du comportement du bâtisseur sa volonté de rendre mitoyen un mur initialement privatif dont ce bâtisseur faisait un usage au travers de sa nouvelle construction.

Le législateur a pris acte de cette jurisprudence et l'a intégrée dans le texte, en instituant une véritable action en « acquisition forcée de la mitoyenneté ».

On attirera l'attention sur le fait que pour qu'il y ait rachat de mitoyenneté, il faut que le bâtisseur « usurpe » le mur privatif et que cette usurpation vaille « prise de possession de la clôture privative ». Le simple fait d'être accolé ou la pose d'un isolant entre les deux ouvrages ne vaut pas « prise de possession » au sens de la loi.

De même, comme la jurisprudence l'a décidé à de très nombreuses reprises, le simple fait que le bâtisseur tire un avantage du mur préexistant (par exemple en construisant un mur moins épais, et donc moins cher, en raison de la préexistence du premier mur) ne suffit pas à justifier une action en rachat de mitoyenneté.

# L'ARCHITECTE: UN CRÉATIF.. SAUF EN BELGIQUE! #QUIESTLARCHITECTE

Texte : Philippe Meilleur,  
Président de l'OAfg et Frédéric Lapôte,  
Secrétaire général de l'OAfg

**Van Gogh et Monet n'ont fait que reproduire sur des toiles des paysages que tout le monde pouvait voir et pourtant, qui oserait nier la créativité de ces artistes ?**

**Léopold II disait de la « grande » musique qu'il s'agissait d'« un bruit qui coûte cher ».**

**Tout le monde peut faire du bruit mais tout le monde n'est pas Brahms, Beethoven ou Mozart.**

**A quel moment un bruit devient-il de la musique, où est l'acte créatif ?**



Musée Horta - Bruxelles  
Architecte Victor Horta

Quant à la littérature, n'est-elle pas une simple succession de mots et ce qui distingue un roman d'un mode d'emploi, c'est que le premier raconte une histoire. Et encore, un mode d'emploi raconte aussi une histoire, l'histoire technique d'une télévision ou d'un robot ménager.

## **Et quid de l'architecture ?**

L'architecte est lui aussi un créatif même s'il doit négocier avec de nombreuses contraintes techniques ou réglementaires. La composition spatiale, la lumière, les matières, ... font partie intégrante de son processus de réflexion.

Et pourtant l'architecte doit être considéré, selon le Ministre des Finances, Vincent Van Peteghem, comme un technicien non créatif qui abuse de façon illégitime du régime fiscal lié aux droits d'auteur.

Ces propos sont pour le moins tranchants et certainement glaçants pour tous les architectes.

Toute une profession a été injuriée : une chose est de supprimer le régime fiscal (favorable) lié aux droits d'auteur, une autre est d'affirmer qu'il ne peut être question du droit d'auteur lui-même puisqu'il n'y aurait pas création en architecture.

Comment peut-on décemment affirmer que les architectes ne créent pas d'œuvres originales susceptibles de faire naître dans leur chef des droits d'auteur ?

Tout d'abord sur le plan juridique, les propos de l'actuel Ministre des Finances constituent une hérésie.

Mais de façon plus fondamentale, contester le caractère créatif du travail de l'architecte revient à exclure l'architecture du domaine culturel et témoigne d'une volonté d'appréhender le monde d'aujourd'hui de façon essentiellement pour ne pas dire exclusivement économique :

Mes pensées sont dictées par des préoccupations financières lesquelles m'autorisent à tout dire, à tout prétendre, à tout contester sans considération aucune pour la dimension humaine de la société.

Si l'argent est (malheureusement) devenu une valeur en soi, ne le divinisons pas et ne dépouillons pas la culture de ses richesses (terme apprécié par les économistes) architecturales.

### L'architecture, c'est de la culture !

En octobre 2018, l'Ordre des Architectes a fait valider par les trois ministres belges de la culture la « déclaration de Davos » qui avait été signée au début de la même année (22 janvier 2018) par les ministres de la culture des autres pays européens.

Cette déclaration insiste sur la nécessité de mettre la culture du bâti au centre des préoccupations, des responsabilités et des actions des différents gouvernements européens tout en rappelant que « *La culture rend possible la durabilité économique, sociale et environnementale et la stimule. Elle forge notre identité et*

*définit notre héritage. Aussi doit-elle être placée au cœur des politiques de développement, et la contribution qu'elle apporte à la recherche du bien commun doit être soulignée. Il ne peut y avoir de développement démocratique, pacifique et durable si la culture n'est pas au centre de ses préoccupations* ».

Un vent d'espoir a ainsi soufflé auprès de tous les architectes (européens et belges) qui voyaient leur profession reconnue non pas d'utilité mais de nécessité publique : le bâti est source de durabilité économique, sociale et environnementale.

Et le 14 janvier 2021, la Présidente de la Commission Européenne Ursula von der Leyen lance le « nouveau Bauhaus européen » destiné notamment à recevoir les contributions des architectes en vue d'initier en Europe une vague de rénovations des bâtiments, des quartiers bâtis et non bâtis, des espaces publics, ... et ce en alliant « *durabilité et style* ».

L'architecte, considéré comme un acteur culturel, devient le moteur essentiel du cadre environnemental de demain.

Sans doute que l'humilité et la modestie des architectes belges sont partiellement responsables des intentions du politique lequel est cependant –avec les maîtres d'ouvrages et les entrepreneurs– toujours au premier rang pour couper le cordon de l'inauguration de bâtiments dont l'existence n'aurait jamais vu le jour sans l'architecte pourtant invisible lors de cette célébration.

Ce 8 décembre, par le lancement de la campagne de sensibilisation #quiestlarchitecte, l'Ordre des Architectes veut rappeler que derrière tout édifice, il y a eu un travail de réflexions, de création, de conception, d'établissement des plans et de contrôle de la bonne exécution des travaux, tâches que seul l'architecte peut et est en mesure d'accomplir.

Quelle que soit la taille ou la nature d'un projet de construction, l'inventivité de l'architecte est présente et l'accroissement des normes tant techniques que réglementaires nécessite de plus en plus d'ingéniosité pour satisfaire les attentes du client qu'il soit public ou privé.

ALORS QUE L'EUROPE S'ENFLAMME POUR CONSIDÉRER L'ARCHITECTURE COMME UNE PIÈCE MAJEURE DU DOMAINE CULTUREL ET COMME UN ÉLÉMENT FONDATEUR DU MONDE DE DEMAIN, LA BELGIQUE VOUDRAIT-ELLE DÉCRÉTER QUE L'ARCHITECTE N'EST PAS CRÉATEUR D'ŒUVRES ORIGINALES POUVANT DONNER LIEU À DES DROITS D'AUTEUR ?

La créativité est l'essence même de la profession d'architecte.

Le nier est une aberration et la manifestation de l'incapacité de nos gouvernants à appréhender avec intelligence le fonctionnement de notre société en pleine évolution, à relever avec lucidité tous les défis actuels et à anticiper avec clairvoyance l'avenir.

Il y a toutes les raisons du monde d'être inquiet mais les architectes feront toujours entendre leur voix : ils contesteront et manifesteront si nécessaire, prendront évidemment leurs responsabilités et contribueront avec détermination au développement du monde de demain.

Et l'Ordre des Architectes en sa qualité d'acteur de la démocratie sera toujours là pour les soutenir.

(Carte blanche en réponse aux propos tenus par le Ministre des Finances, Vincent Van Peteghem dans le journal « Le Soir » du 5 octobre 2021 avec lancement ce 8 décembre 2021 de la campagne « #quiestlarchitecte »)

Musée Horta - Bruxelles  
Architecte Victor Horta



# LES ARCHITECTES BELGES DU BOUT DU MONDE

Dans chaque édition, l'Ordre partira à la rencontre d'un architecte belge ayant fait le choix de partir exercer à l'étranger, que ce soit en Europe ou sur des continents plus éloignés.

Découvrons le travail de l'architecte Patrick Genard, installé à Barcelone.



Patrick Genard



The Mediapro building at the Audiovisual Campus 22@

**Comment allez-vous en ces temps particuliers ?**

Plutôt bien puisque nous sommes toujours là avec l'équipe de mes collaborateurs au grand complet.

**Pourriez-vous nous résumer votre parcours en quelques lignes ?**

- 6 mois de « Proto-Erasmus » au Taller de Arquitectura de Ricardo Bofill à Barcelona juste avant mon diplôme d'ingénieur architecte à Louvain-la-Neuve en 1978 ;
- 15 ans de « Master » avec Bofill dont je suis devenu l'associé pour apprendre à construire dans le monde entier (Japon, Suède, Maroc, France, Belgique, etc.) à une époque pré-digitale où n'existaient ni ordinateurs, ni mail, ni fax, ni télex !
- en 1994 : création de Patrick Genard y Asociados à Barcelona avec un actif de plus de 100 projets de tous types de programmes dans des pays variés.





**Rénovation d'une maison ancienne à Ullà**



**Barceló Anfa Hotel à Casablanca**



**La maison sur la cascade**  
(Fallingwater ou Kaufmann House ou Edgar J. Kaufmann Sr. Residence, en anglais) est une célèbre maison de style Prairie School-moderne-organique construite pour Edgar J. Kaufmann (en) entre 1935 et 1939, par l'architecte américain Frank Lloyd Wright.

**Sur quels types de projets travaillez-vous actuellement ?**

Une usine et un hôtel de montagne en France, deux hôtels, un golf, un nouveau concept de marché urbain, un quartier de 44 hectares de logements sociaux au Maroc, un Club Med en Espagne, une maison à Namur, deux tours à Abidjan...

**Qu'est-ce qui vous a amené à vous installer à Barcelone pour y travailler ?**

Je voulais travailler chez Bofill dont l'architecture des années 70 inspirée de l'architecture vernaculaire me séduisait.

**Qu'est-ce qui est plus facile à Barcelone en tant qu'architecte ?**

Il existe une grande émulation à Barcelone (10.000 architectes en Catalogne !) et une grande tradition architecturale qui se traduit par une plus grande confiance et une plus grande liberté laissée aux architectes.

**Quelles difficultés rencontrez-vous lors de la réalisation de vos projets ?**

Normal : le déphasage qui existe toujours entre la conception et la réalisation et qui vous pousse à repartir à la recherche de la perfection aussi inaccessible que la Blue Note.

Anormal : le client qui confond son rôle de maître d'ouvrage avec celui de maître d'œuvre.

**La Belgique vous manque-t-elle ?**

Surtout la culture francophone et encore plus depuis que l'Espagne est (re)devenue un pays crispé avec une production culturelle banale et une politique primaire... Alors oui, je regrette la Belgique avec son savoir vivre, sa culture, son sens de l'écoute et du compromis et surtout son sens de la dérision.

**Y a-t-il des pratiques que vous souhaiteriez exporter ?**

L'alliance magique entre la main et le cerveau dont l'efficacité n'est pas prête à être égalée par un computer.

**Y a-t-il un bâtiment qui vous fascine à Barcelone ? A Bruxelles ? Dans le monde ?**

A Barcelone : la nef intérieure de la Sagrada Familia de Gaudi.  
A Bruxelles : l'atome de fer augmenté 165 milliards de fois de l'Atomium.  
Dans le monde : tous les bâtiments de Frank Lloyd Wright avec en number one, la maison sur la cascade.

**Qu'est-ce qui vous fait vibrer dans le métier d'architecte ?**

La dualité entre le vide et le plein, l'espace et la limite, la lumière et la matière...

**En tant que précurseur de la conception écologique et durable, quel est pour vous le matériau idéal ? Et pour quelle raison ?**

Le bois, le seul matériau qui s'auto-génère.

**Si vous n'aviez aucune limite, quel serait votre plus grand rêve en termes de projet ?**

Aucun, car pour moi, l'architecture est l'art de transcender la contradiction, le produit de « *dar la vuelta* » à la limite qui en fait sa grandeur et son attrait.

# DÉCOUVREZ LES MEMBRES DU PERSONNEL DE VOTRE CONSEIL

Dans cette édition, partons à la rencontre du personnel administratif du Conseil de la province de Bruxelles-Capitale et Brabant wallon.



## MARIAM BAGHOUIL

Secrétaire adjointe

**Une émotion agréable que tu ressens souvent ?**

La joie.

**Ce que tu apprécies le plus dans ta vie ?**

Être entourée des gens que j'aime.

**Une personne que tu souhaites remercier ?**

Mes grands-parents car ils ont été fort présents lors de mon arrivée en Belgique, mes parents pour tout ce qu'ils m'ont transmis et mon mari pour son amour et son soutien indéfectible en toutes circonstances.

**Si tu étais un paysage ?**

Le sud marocain, du fait de son immensité et sa beauté.

**Si tu étais un événement historique ?**

La fin de la seconde guerre mondiale.

**Si tu étais une mauvaise habitude ?**

La consommation de desserts.

**Si tu étais une qualité ?**

La persévérance.

**Si tu étais un dessert ?**

Le tiramisu.

**Si tu étais un moyen de locomotion ?**

Un ULM.

**Si tu étais une chanson ?**

« *Je t'aimais, je t'aime et je t'aimerais* » de Francis Cabrel.

**Un livre à offrir ?**

*L'enfant de sable* de Tahar Ben Jelloun car c'est un roman qui m'a particulièrement marquée et qui dénonce de nombreux tabous au sein de la société patriarcale maghrébine de l'époque.



## SÉBASTIEN BOURLIER

Secrétaire adjoint

**Si tu étais une chanson ?**

« *Never let me down again* » de Depeche mode ou encore « *Lovely day* » de Front 242.

**Si tu étais un dessert ?**

Une boule de Berlin (mon dessert favori).

**Un livre à offrir ?**

*Le Seigneur des Anneaux* de Tolkien entre autres, je lis beaucoup d'Heroic Fantasy, Sci-Fi, fantastique, thriller, etc.

**Si tu étais un vêtement ?**

Un kilt (rire) !

**Si tu étais une devise ?**

On a beau donner à manger au loup, toujours il regarde du côté de la forêt. Qui peut être interprétée d'un tas de manières différentes.

**Si tu étais un art ?**

La musique qui fait partie de ma vie depuis de très longues années, étant donné que je suis chanteur dans un groupe Dark Electro Punk.

**Si tu étais un bonbon ?**

Un bonbon au chocolat... grand mangeur de chocolat (mais pas vraiment de bonbon).

**Si tu étais une partie du corps ?**

Les mains. Je regarde beaucoup les mains des gens. Elles parlent beaucoup. Souvent plus que les mots. **Une émotion agréable que tu ressens souvent ?**

L'amour pour mon chat et de mon chat.

**Si tu étais un paysage ?**

Tout paysage sauvage dans le monde. J'ai beaucoup voyagé donc difficile de choisir...



## JOËLLE DE BRUYNE

Secrétaire adjointe

**Ce que tu apprécies le plus dans ta vie ?**

Faire de l'aqua bike car je le pratique déjà depuis plusieurs années et j'y suis accro !

**Si tu étais un paysage ?**

La mer, c'est là où je vais le plus souvent en vacances. J'aime écouter le bruit des vagues.

**Si tu étais une qualité ?**

Serviable car j'aime aider les gens.

**Si tu étais un dessert ?**

Les crêpes mikado.

**Si tu étais un vêtement ?**

La robe car elle met en valeur la féminité de la femme.

**Si tu étais une devise ?**

L'euro car cette devise me permet d'aller presque partout en vacances.

**Si tu étais une pièce de la maison ?**

Le salon car c'est la pièce la plus spacieuse de mon intérieur.

**Si tu étais un sens ?**

L'ouïe car j'adore écouter de la musique.

**Si tu étais une partie du corps ?**

Les jambes car j'aime me promener avec mon chien quand il fait beau.

**Si tu étais un bonbon ?**

Les bonbons en forme de soucoupe car ils me rappellent mon enfance.



## MARJORIE PONCELET

Secrétaire adjointe

**Une émotion agréable que tu ressens souvent ?**

L'espoir : malgré les coups du sort que la vie peut nous réserver, il faut toujours y croire.

**Ce que tu apprécies le plus dans ta vie ?**

Les balades au grand air, partager un bon repas, la convivialité de mes amis, les vacances avec de nouvelles découvertes.

**Une personne que tu souhaites remercier ?**

Mes enfants, ma maman, mes amis, mes collègues et mon chien (tous sont mon équilibre).

**Si tu étais un paysage ?**

Une vue sur un lac avec la montagne.

**Si tu étais un événement historique ?**

Le 1<sup>er</sup> janvier 1863 : l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis par Abraham Lincoln.

**Si tu étais une mauvaise habitude ?**

Le grignotage.

**Si tu étais une qualité ?**

Le bon relationnel.

**Si tu étais un dessert ?**

Le cheesecake aux framboises.

**Si tu étais un moyen de locomotion ?**

La voiture.

**Si tu étais une chanson ?**

« *You make me feel like a natural woman* » d'Aretha Franklin.

**Un livre à offrir ?**

*Derrière la haine* de Barbara Abel, un suspens haletant jusqu'à la dernière page.

**Si tu étais une fête ?**

Pas de date de fête précise où l'on se sent obligé de faire comme tout le monde, chaque jour est bon pour se retrouver et profiter des bons moments.

**Un héros qui t'inspire ?**

Mère Teresa, courageuse pour son aide aux plus démunis, pas de tralala.

**Si tu étais un vêtement ?**

Une belle robe de soirée.

**Si tu étais une devise ?**

Tourne-toi vers le soleil et l'ombre sera derrière toi.

**Si tu étais une pièce de la maison ?**

La salle de bains, la pièce d'eau, si j'avais une piscine j'aurais dit ça (rire).

**Si tu étais un sens ?**

L'intuition.

**Si tu étais une partie du corps ?**

Le buste (chez les hommes inspire la force et chez les femmes la sensualité) toujours bien représenté dans l'art aussi.

**Si tu étais un art ?**

La musique et le cinéma.

**Si tu étais un bonbon ?**

Le chokotoff.



## LAURENCE WIAME

Secrétaire responsable

**Une émotion agréable que tu ressens souvent ?**

La satisfaction d'une tâche bien accomplie.

**Une personne que tu souhaites remercier ?**

Le Père-Noël, il ne m'ennuie jamais.

**Si tu étais un paysage ?**

Une plage de Sardaigne, magnifique, sauvage et sereine.

**Si tu étais un dessert ?**

Une Charlotte aux fraises, les Charlotte sont généralement sympas.

**Si tu étais une chanson ?**

« *Denis* » de Blondie – un de mes enfants se prénomme ainsi.

**Si tu étais une fête ?**

La chandeleur, je reste au fourneau.

**Un héros qui t'inspire ?**

Colombo, tenace et perspicace.

**Si tu étais un vêtement ?**

Un foulard car il n'est pas nécessaire mais agrémenté une tenue.

**Si tu étais une pièce de la maison ?**

Le living-room, on s'y détend.

**Si tu étais un art ?**

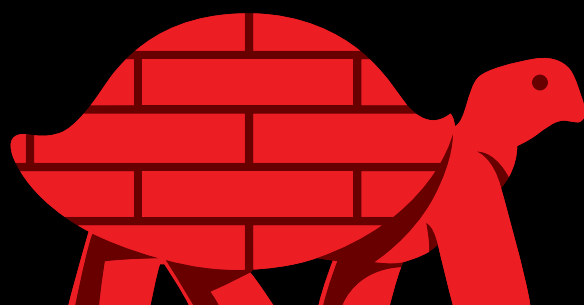
La peinture, tellement expressive et variée.

---

SAVE THE DATE  
LE SALON BATIBOUW  
CHANGE DE DATE

IL PRENDRA PLACE  
AU PRINTEMPS  
DU 21 AU 29 MAI  
DANS LES PALAIS  
DE BRUSSELS EXPO

L'ORDRE  
SERA PRÉSENT !



**BATIBOUW**  
21 > 29.05.2022

---

# DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES



**Comme précédemment annoncé, la parole est donnée aux associations professionnelles. L'occasion pour elles de partager leurs actions, leur actualité et les événements qu'elles organisent.**

## DES NOUVELLES DE L'UPA-BUA

Malgré l'inévitable ralentissement des activités habituelles du monde associatif, l'association a continué à s'impliquer dans différents « chantiers » professionnels parmi lesquels on peut notamment pointer :

- le programme RENOLUTION, en partenariat avec l'AriB avec, entre autres la préparation de la soirée d'information virtuelle du 7 décembre 2021 et ses suites ;
- la participation aux réunions sur les EPD et la certification TOTEM (en délégation de la FAB) ;
- des contacts avec les communes à propos de leur interprétation des nouvelles dispositions sur la mitoyenneté.

## PALMARÈS DU PRIX VAN HOVE 2021

Pour sa 7e édition (ouverte à toutes les facultés d'architecture belges), le Prix Van Hove a reçu 39 projets, envoyés par des étudiant-e-s diplômé-e-s des différentes facultés, parmi lesquels le jury en a sélectionné 17. La proclamation du Prix s'est tenue le mercredi 24 novembre dernier en présentiel et virtuellement.

Après la conférence présentée par l'architecte-urbaniste et présidente du jury Raphaëlle-Laure Perraudin (Agence JAP- Jourda Architectes), les prix suivants ont été proclamés :

- le Prix, assorti d'un montant de 3.000 €, a été attribué à Dana Alsayegh pour son *Aménagement de la Foire Internationale de Tripoli (au Liban)* ;
- une mention assortie d'un montant de 1.000 € a été attribuée à Marie Porrez pour son projet : *Interiorities, Embeddedness and the Dwelling* ;
- une mention assortie d'un montant de 1.000 € a été attribuée à Yulia Kolosyanko pour son projet : *Adaptieve revitalisatie : Een voedend prototype*.

Les projets lauréats et nominés peuvent être découverts dans l'exposition qui se tient à l'Architect's House jusqu'au 18 novembre 2022. (pour plus d'informations voir le site de l'UPA-BUA : [upa-bua-arch.be](http://upa-bua-arch.be)).

# DU CÔTÉ DE CHEZ VOUS DES NOUVELLES DE L'ÉQUIPE DE L'ORDRE

## Bienvenue à Sarah Mouvét

Qui a rejoint l'équipe de l'OAFg depuis le 25 octobre et tant que chargée des réseaux sociaux.

Sarah est une personne très ouverte, extravertie et optimiste.

Ses passions sont la cuisine et la découverte de nouvelles cultures en voyageant partout dans le monde.



## Au revoir Maxime De Hulster

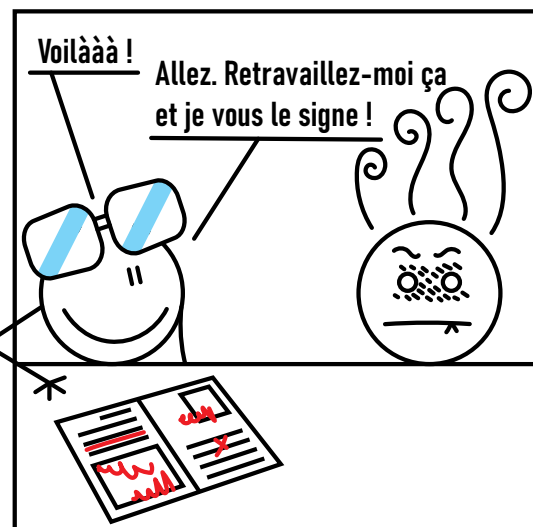
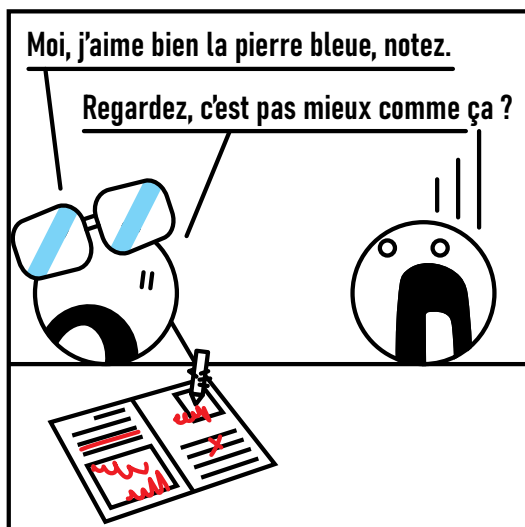
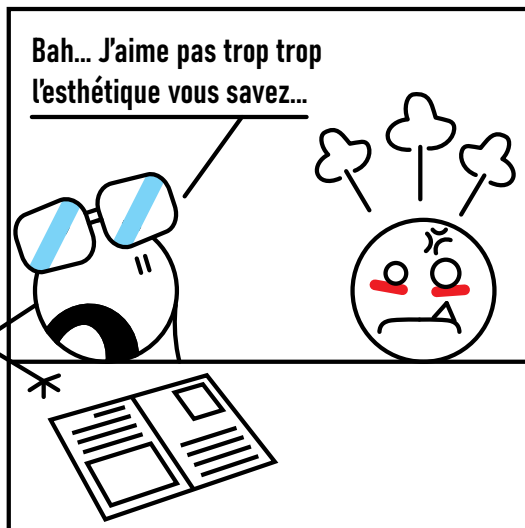
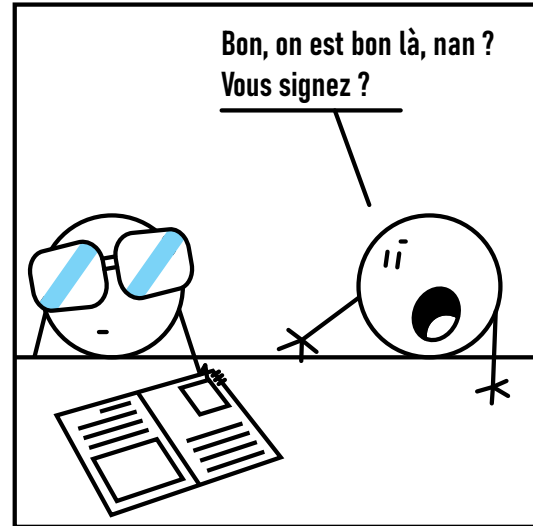
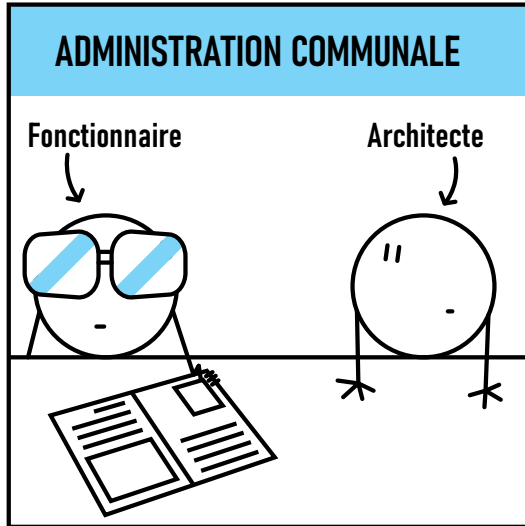
Maxime était votre contact pour les cotisations et les formations depuis 7 ans au sein de l'OAFg. Il s'apprête désormais à vivre de nouvelles aventures professionnelles loin de l'Ordre. Bonne continuation Maxime.

---

## IN MEMORIAM

Le Conseil de Luxembourg a appris le décès, ce 13 février 2022, de **Benoit Giaux**, ingénieur civil architecte, inscrit au Conseil du Luxembourg entre le 09/04/1984 et le 31/12/2019. Il allait avoir 69 ans. Il était le co-fondateur, avec Jean Thiry, du bureau ALINEA TER à Habay-la-Neuve.

# LE CLIN D'OEIL DE L'ARCHITECTE



VOUS ÊTES STAGIAIRE  
ET CHERCHEZ UN STAGE ?  
VISITEZ NOTRE SITE  
D'ANNONCES.

VOUS RECHERCHEZ  
UN COLLABORATEUR ?  
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE  
SUR NOTRE SITE INTERNET.  
LES PETITES ANNONCES  
DE L'ORDRE, TOUT UN MONDE  
FUTUR POUR VOUS.